



ELECTIONS A LA COMMISSION PARITAIRE D'ETABLISSEMENT (C.P.E.)

De L'UPEC le 8 Novembre 2012

SALAIRES : une situation catastrophique

Nous vivons un **véritable effondrement du pouvoir d'achat**, accéléré par le gel des salaires et la réforme des retraites. **Depuis le 1^{er} janvier 2000, la valeur du point d'indice a perdu près de 12% par rapport à l'inflation !** Cela conduit à un écrasement considérable des grilles de rémunération : près d'un fonctionnaire sur 5 est aujourd'hui rémunéré au SMIC... Un agent de catégorie B commence aujourd'hui sa carrière à 1,03 SMIC (1,23 en 1986), et un agent de catégorie A à 1,16 SMIC (1,6 en 1986). Un agent de catégorie C la termine au maximum à 1,38 SMIC...

De façon unitaire, la CGT présente des candidats dont le premier souci est d'empêcher toute forme de clientélisme et d'arbitraire dans la gestion des carrières.

Les élus présentés par la liste unitaire agiront :

- Pour garantir la défense individuelle de TOUS les personnels BIATSS
- Pour assurer l'égalité de traitement des agents
- Pour l'utilisation de critères objectifs (quantifiables) lors des propositions pour les listes d'aptitude, les tableaux d'avancement et pour les mutations des personnels. Ces critères prendront en compte la carrière de l'agent (fonctions exercées, ancienneté, âge, mobilité, formation, technicité) Pour le changement de grade, l'ancienneté doit être un des critères pris en compte en priorité, pour le changement de corps, c'est l'aptitude aux nouvelles fonctions.

CGT UPEC :

Contacts :

Section : 06-29-82-44-34 Election : 06-09-08-49-77

Email : cgt-upec@hotmail.com

<http://cgtupec.canalblog.com>